



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-059

Séance du 03 juillet 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 26

Ayant pris part à la  
délibération : 31

**Présents :** Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

**Excusés donnant procuration :** Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

**Excusés :** Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Frédéric GAU, Madame Nathalie FABRE, Madame Virginie BOU.

**Secrétaire de Séance :** Madame Véronique LACROIX.

**Objet de la délibération : Budget Annexe Assainissement : Virements de crédits**

Monsieur le Président informe l'assemblée que, dans le Budget Primitif 2024, les restes à réaliser (RAR) ont été déduits de l'excédent d'investissement reporté à tort, il convient donc de réintégrer cet excédent dans les recettes d'investissement dudit budget et de l'équilibrer avec des dépenses d'investissement, à savoir :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	MONTANT
OPNI - 2155 – outillage industriel	1 500,00 €
OPNI - 217532 – réseaux assainissement	10 500,00 €
OPNI - 217562 – service assainissement	20 600,00 €
OP 10 - 217532 – réseaux assainissement	14 100,00 €
OP 11 - 2317 – immobilisations corporelles	50 046,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>96 746,05 €</b>
RECETTES	MONTANT
001 – Excédent d'investissement reporté	96 746,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>96 746,05 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les virements de crédits susvisés.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

**Le Président,**

Jean-Luc CANTALOUBE



**La Secrétaire de séance,**

Véronique LACROIX